



Inondation de notre garage construction neuve

Par **asielle**, le **31/05/2008** à **21:09**

bonjournnous avons acheté une maison en construction et cela fait 4 mois que nous l'occupons.rnjeudi soir il y a eu un violent orange et la totalité de notre garage à été inondé et nous avons passé 2h dans la nuit a creuser pour éviter qu'il n'y ai plus de dégatrnaprès avoir repris les photos nous nous appercevons que le niveau de la terre à étai rnremonté de bien 60 a 80 cm se qui fait que notre maison doit etre trop basse par rapport au terrainrne est ce que nous avons un recours possible (nous devons encore 5000€ et 6000€ de facture diverses)rnla réponse de vendeur "je ne vais pas venir dans votre garage à chaque fois qu'il pleut"rnmerci de nous dire si nous avons des droitsrcordialement

Par **patinette**, le **31/05/2008** à **22:30**

Bonjour,rnrnJe pense qu'en allant vous renseigner auprès de la DDE de votre département vous pourriez déjà vous savoir s'ils ont suivi les règles de construction par rapport au risque d'inondation.rnrnIl existe des règles qui par rapport à l'historique des inondations oblige une surélévation de la construction...pour éviter justement ce genre d'incident !rnrnDe même que la Mairie devrait aussi pouvoir vous donner des infos.

Par **asielle**, le **02/06/2008** à **08:30**

merci pour votre réponse rnje vais me renseigner